

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 13 février 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Richard Sévigny, directeur d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0016 Adoption de l'ordre du jour

L'avis de demande de dérogation mineure paru le 28 janvier 2018 indiquait que la propriété faisant l'objet d'une demande était sise au 2190, avenue Royale, lot 1 987 750, alors que l'adresse de la demande est le 2190, avenue Larue, lot 1 987 750. La consultation et la décision sur la dérogation mineure sont reportées au mardi 13 mars 17 h 30, afin de respecter les délais légaux de publication de la bonne adresse.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0017 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha*, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha*, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune personne n'intervient.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 38.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est

disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Un citoyen, dont la maison est limitrophe au projet, insiste sur le fait qu'il ne veut pas de haie qui séparerait son terrain de celui du promoteur. On lui répond que l'on va trouver une solution au problème avec lui.

Un citoyen insiste sur l'importance que la taverne ferme à minuit. On lui répond que le promoteur est prêt à s'imposer cette limite, mais que nous n'avons pas le pouvoir de lui imposer une fermeture à minuit.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 39 et se termine à 17 h 48.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Division de la gestion du territoire

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0018 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Le Pivot pour l'année 2018 quant au versement par la Ville de Québec d'une somme de 140 000 \$ pour la gestion, l'entretien et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement - A5LS2017-060 (CT-2355273)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Le Pivot pour la gestion de l'entretien sanitaire, de l'entretien spécialisé et de la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou

sportifs sur le territoire de l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0019 **Reconnaissance d'un nouvel organisme à but non lucratif *Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec)-escadron 630 Rotary Beauport - A5LS2018-004***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la reconnaissance comme nouvel organisme de proximité de niveau « collaborateur » à l'organisme « Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec) - escadron 630 Rotary Beauport », situé au C.P. 57568, Québec (Québec) G1C 7W3 et de lui accorder les services professionnels, administratifs, techniques et financiers réservés aux organismes collaborateurs reconnus, le tout selon les règles en vigueur et de la disponibilité des ressources municipales.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0020 **Versement de subventions à des organismes dans le cadre du Programme Estival-Ado 2018 - A4LS2018-001 (CT-2354037, CT-2354038, CT-2354070, CT-2354160, CT-2354170, CT-2354194)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- d'autoriser le versement d'une subvention à Le Pivot pour Ados branchés dans le cadre du Programme Estival-Ado pour un montant de 27 900 \$;
- d'autoriser la directrice associée de l'arrondissement à signer une lettre d'entente avec l'organisme pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus au Programme Estival-Ado.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0021 **Retrait du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53092Hb, R.C.A.5V.Q. 177 (Construction de deux habitations de seize logements, rue Françoise-Garnier, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2017-067***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de ne pas poursuivre le processus de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53092Hb, R.C.A.5V.Q. 177 (Projet de construction de deux habitations de seize logements chacune, rue Françoise-Garnier, district de la Chute-*

Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0022 Subvention de 5 000 \$ à l'organisme *Les Belles Autos d'Hier inc.* pour la tenue de son 22e Gala d'élégance, les 23 et 24 juin 2018 - [A5DA2018-008](#) (CT-2357602)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 5 000 \$ à l'organisme "Les Belles Autos d'Hier inc." pour la tenue de son 22e Gala d'élégance 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autres unités administratives

CA5-2018-0023 Adjudication d'un contrat pour la réhabilitation des branchements d'égout 2018 à 2020 (Appel d'offres public 51162) - [AP2018-025](#) (CT-AP2018-025)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adjuger à la firme « Canalitec inc. » le contrat pour la réhabilitation des branchements d'égout 2018 à 2020 pour les Arrondissements de La Cité–Limoilou, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute–Saint-Charles, et ce, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 31 décembre 2020, conformément à la demande de soumissions publique 51162 et aux prix unitaires de sa soumission du 8 janvier 2018.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets 2019 à 2020 par les autorités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

AM5-2018-0024 Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure

d'assemblée relativement à la séance du mois d'août, R.C.A.5V.Q. 196 et présentation du projet de règlement - A5DA2018-006

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée afin de prévoir que la séance du mois d'août se tienne le dernier jeudi du mois.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil.

CA5-2018-0025 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2018-003*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0026 Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2018-003*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 53064Ha, située de part et d'autre de la rue Jean-XXIII, approximativement entre la rue du Menuet et l'avenue Royale. Dans la zone 53064Ha, la largeur minimale d'un lot sera dorénavant de quinze mètres. De plus, la hauteur maximale d'un bâtiment principal est maintenant de neuf mètres, alors que le nombre maximal d'étages est fixé à deux. Enfin, le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 35 %.

CA5-2018-0027 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2018-004*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-*

AM5-2018-0028 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2018-004*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, afin de permettre un usage du groupe C21 débit d'alcool sur le lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, sous réserve du respect de certaines normes. Cette permission a effet pour une période de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement. Le lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec est situé dans la zone 53086Mb, localisée approximativement à l'est de la rue Xavier-Giroux, au sud de la rue des Pionniers, à l'ouest de l'avenue Royale et du boulevard des Chutes et au nord du boulevard des Chutes.

Adoption des règlements

CA5-2018-0029 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55085Aa, R.C.A.5V.Q. 188 (Projet résidentiel sur l'avenue du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - A5DA2017-070*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55085Aa, R.C.A.5V.Q. 188 (Projet résidentiel sur l'avenue du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0030 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 191 (Secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-005*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 2 338 710 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 191 (Secteur D'Estimauville, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement